

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	22

L'an deux mille cinq, le vingt six octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michèle - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. GASTAN François – - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. DIAZ Manuel - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - Mme BARRAL Hélène – M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel - - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : M. SALASC Philippe - - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU
M. Norbert SANCHEZ est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
20 octobre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**99-2005
Maison de l'emploi « cœur d'Hérault »**

Monsieur Louis VILLARET, Président explique le Conseil général avait reporté le 26 septembre 2005 toute décision sur les Maisons de l'emploi qui doivent être créées dans le département.

En conséquence, le Conseil communautaire du même jour avait décider de ne pas se prononcer sur le projet de Maison de l'emploi en « cœur d'Hérault » dans l'attente de clarifications.

Monsieur le Président précise que le Département a adopté le 24 octobre la création de la maison de l'emploi Cœur d'Hérault. Il présente ensuite le projet de statut de l'association et en rappelle les missions en tant qu'instance de coordination des instances qui oeuvrent pour l'emploi.

Il demande aux membres du Conseil de désigner deux représentants au Conseil d'administration de cette association.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer une Maison de l'emploi « cœur d'Hérault »
- de désigner M. Manuel DIAZ et M. Raphaël ASENSI représentants au conseil d'administration de cette association
- de les mandater pour adopter les statuts de l'association

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET